



CAMÉRA VIDÉO

CODE FAMILLE: **31144**

La caméra vidéo montée sur le pare-brise est un système avancé d'aide à la conduite (ADAS) et un dispositif électronique qui assiste le conducteur pendant la conduite.



CO₂ NON ÉMIS*: *En cours d'investigation*



ÉCONOMIES DE MATÉRIAUX*: **0,114 kg**

Source: Évaluation du cycle de vie (LCA) Europe.
Basée sur une étude européenne* Économies de matériaux et CO₂ non émis en moyenne comparativement à la pièce d'origine MOPAR neuve équivalente.
Ces valeurs sont mentionnées uniquement à titre d'information correspondant à la pièce la plus vendue de la même famille et sont déterminées suivant une méthodologie approuvée par une société indépendante (méthodologie Sphera).



ÉTAPES DE REMANUFACTURAGE

- Nettoyage de l'unité
- Lecture de la liste des défauts pour identifier les pannes
- Remplacement préventif de tous les composants usés et fragiles pour garantir une durabilité à long terme
- Test opérationnel complet sur banc de simulation
- Montage sur véhicule, identique à la pièce d'origine, y compris le processus de téléchargement du calibrage



DIRECTIVES DE MAINTENANCE ET DE RÉPARATION

La caméra vidéo doit être remplacée ou recalibrée :

- Lorsqu'un ADAS ne fonctionne pas correctement
- Lorsque le pare-brise est remplacé



POINTS DE CONTRÔLE SUPPLÉMENTAIRES

- Pare-brise
- Calibrage de la caméra

EE SA NA

